

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11
de présents : 9
de votants : 9

Date de convocation :

02/07/2024

Date d'affichage :

09/07/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM n° 2024- 27
DÉCISION MODIFICATIVE
N°1
EXERCICE 2024

Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie

Absent(s) excusé(s) : Monsieur GAUDIN Patrice ; Monsieur BRETON
Absents représentés :

Monsieur Stéphane MUREZ a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal d'Olivet,

Vu le Code des Collectivités locales et notamment ses articles L2311.1 à L2312.1 à 4 et L2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-24 du Conseil Municipal en date du 15 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Le Maire expose à l'assemblée que ces décisions modificatives restent conformes aux orientations budgétaires définies par la municipalité et le conseil Municipal lors de l'adoption du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

CHAPITRE /ARTICLE	LIBELLÉ OPÉRATION	DÉPENSES	RECETTES
001 -	Solde d'exécution	- 40 000€	
21 - 212	Agencements et aménagements de terrains	+ 15 000€	
21 - 2131	Bâtiments publics	+ 15 000€	
21 - 2151	Réseaux de voirie	+ 5 000€	
21 - 2157	Matériel et outillage technique	+ 5 000€	
	TOTAL DM n° 1	0 €	0 €
	Budget Primitif 2024	307 282.64 €	307 282.64€
	Total après D.M °1	307 282.64 €	307 282.64 €

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

